Saint-Josse-ten-Noode (Belgique) : puni, un enfant reste 15 heures sur le balcon en pyjama en plein hiver (Màj : une adresse fictive de l’ex-échevine PS Dorah Ilunga ?)

04/01/2017 à 18h29



Màj du 04/01/2017

L’affaire de l’enfant laissé plusieurs heures dans le froid sur un balcon d’une habitation de Saint-Josse a des suites étonnantes. Alors que le petit est hors de danger, il apparaît, selon la RTBF, que le beau-père de l’enfant maltraité est le fils de l’ex-échevine de la commune de Saint-Josse Dorah Ilunga (PS) et qu’elle a pour adresse officielle l’endroit où ont eu lieu les faits. Un endroit où elle ne réside pas réellement.

Le conseiller d’opposition Thierry Balsat réclame purement et simplement la démission de celle qui est aujourd’hui conseillère communale. “La loi n’est pas respectée. Madame Ilunga n’habite pas à cette adresse mais chez sa mère, dans un logement social des HBM. Une élue qui triche doit donc démissionner et quitter son siège ainsi qu’abandonner tous ses

autres mandats politiques. Je vais en faire officiellement la demande lors du prochain conseil communal", a-t-il expliqué à nos confrères.
(…)
Le bourgmestre Emir Kir, de son côté, a ouvert une enquête. "J'ai chargé mon administration de faire la lumière et de m'établir un rapport", précise-t-il.
La Libre.be / RTBF

31/12/2016
Le beau-père du petit garçon laissé sur un balcon pendant 15 heures lundi dernier est maintenu, comme la mère de l'enfant, en détention préventive. Charles, 21 ans, n'est autre que le fils de Dorah Ilunga, ancienne échevine socialiste à Saint-Josse, toujours conseillère communale.

Le beau-père (Charles De Fotso) et la mère du garçon de 6 ans maltraité et laissé sur un balcon, dans le froid et pendant des heures au 22 rue de l'Alliance à Saint-Josse, ont comparu ce vendredi devant la chambre du conseil de Bruxelles. Leur détention préventive a été prolongée d'un mois. Le couple est inculpé de torture sur mineurs par ascendant ou personne ayant autorité. Ils risquent de 20 à 30 ans de prison. L'enfant se trouverait toujours dans un état critique d'après l'avocate du beau-père. Sa sœur jumelle a aussi nécessité des soins.
Charles De Fotso, 21 ans, n'est autre que le fils d'une personne bien connue à Saint-Josse : Dorah Ilunga. Cette dernière a été échevine socialiste de 2004 à 2006. Elle est aujourd'hui toujours conseillère communale. Le père de Charles De Fotso est quant à lui Nicolas De Fotso, divorcé de Dorah Ilunga et membre du cdH à Molenbeek.
(…)
La Capitale

Màj du 30/12/2016
Le beau-père a reconnu les faits mais, selon son avocat, ne semble par en réaliser la gravité. “Selon ma cliente, le beau-père des enfants maltraitait ces derniers. Il est membre d’une secte africaine et prétend avoir été touché par Jésus, qui lui dit d’élever les enfants avec sévérité. Il administre ainsi souvent des douches froides aux enfants ainsi qu’à leur mère”, a indiqué Me Isidor Mboumene, l’avocat de la mère.
RTL.be
Merci à **marie-line-monnereau**

Article du 29/12/2016
Un couple de Saint-Josse-ten-Noode a été arrêté lundi soir, soupçonné de maltraitance. L’un des jumeaux de 6 ans se trouve actuellement aux soins intensifs après avoir passé près de 15 heures sur le balcon de l’appartement. En pyjama et en plein hiver.

Vers 20h lundi soir, les services de secours ont reçu un appel pour un enfant qui avait perdu connaissance sur un balcon. Les ambulanciers ont découvert un enfant de 6 ans en pyjama. Il était inconscient et en hypothermie sévère. De 5h du matin à 20h, il serait resté dehors parce qu’il aurait cherché de la nourriture dans la cuisine. Si en journée, le mercure a grimpé jusqu’à 10 degrés, en soirée, le thermomètre a baissé jusqu’à seulement 3 degrés.
Le petit garçon présentait des signes de malnutrition et de maltraitance. Les secours ont fait le même constat auprès de sa soeur jumelle. Les deux enfants ont été emmenés à l’hôpital. Le petit garçon est toujours dans un état critique tandis que sa soeur va mieux mais reste prise en charge.
La mère, une Française, et son compagnon (qui n’est pas le

père des enfants) ont été arrêtés et entendus par la police. “Aucun des deux ne semble prendre conscience qu’ils ont maltraité les enfants. La mère nie tout tandis que le beau-père a fait des aveux partiels”, explique Ine Van Wymeersch, porte-parole du parquet, dans Het Laatste Nieuws.
(…)
Source
Merci à **Stormisbrewing**